

## Les apiculteurs éligibles au fonds de solidarité et d'urgence



Les apiculteurs éligibles au fonds de solidarité et d'urgence

A la rencontre des apiculteurs du Gers touchés par l'épisode de gel du mois d'avril, Philippe Martin, Président du Conseil Départemental du Gers, leur a transmis mercredi 12 mai le message de la Présidente Carole Delga à savoir qu'ils seront bien éligibles au Fonds de solidarité et d'urgence mis en place par la Région Occitanie à l'occasion du gel des 7 et 8 avril dernier. Un fonds de solidarité et d'urgence qui sera abondé aussi par le Conseil Départemental du Gers.

«Ces épisodes de gel qui ont frappé notre agriculture en avril dernier ont impacté nos vignerons, nos arboriculteurs, mais également nos apiculteurs », souligne Philippe Martin. « Et c'est, ajoute t-il, à l'occasion d'une rencontre avec Lilian Sinde, président du Syndicat des Ruchers d'Armagnac et d'un groupement d'apiculteurs gersois que j'ai pu constater que ces pertes, parfois à 100%, étaient la conséquence de l'épisode de gel du mois d'avril, mais aussi de l'accélération des dérèglements climatiques qui impactent directement les fleurs et les bourgeons ».

Le Gers est le 1er Département d'Occitanie pour la production de miel avec plus de 5 000 ruches.

Par delà les conséquences immédiates du gel, une réflexion sera menée sur la façon de concevoir ensemble des solutions pérennes pour préserver ce patrimoine naturel. Pour le long terme, et en collaboration avec la Région Occitanie, le Département du Gers souhaite élaborer avec les apiculteurs un projet commun pour la filière dont la diversification des espèces naturelles (plantes mellifères pour favoriser l'alimentation des abeilles) et la mise à disposition des espaces forestiers pour leurs ruches. « Un projet qui doit favoriser la transition écologique, conçu avec les apiculteurs et pour nos abeilles », conclut Philippe Martin.



Philippe Martin et Jean-Pierre Salers à l'écoute des explications du président du syndicat des ruchers d'armagnac, Lilian Sinde.